



**UNION SYNDICALE
DE LA PSYCHIATRIE**

52 rue Gallieni 92240 Malakoff
tél. 01 46 57 85 85 – fax 01 46 57 08 60
e-mail : uspsy@free.fr – site : www.uspsy.fr

NON A LA DELATION

NON AU FICHAGE

NON A L'ASSIMILATION MALADE MENTAL-DELINQUANT

**L'USP appelle à participer à la journée d'action
du Collectif contre la délation
le 14 décembre 2004**

Un projet de loi de « prévention de la délinquance », élaboré par le ministre de l'Intérieur, comporte les propositions suivantes particulièrement graves :

- 1- Tout travailleur social (et l'acception de ce terme est large) serait tenu de signaler nominativement au maire de la commune « toute personne présentant des difficultés sociales ou psychologiques ». Il peut s'agir de majeurs ou de mineurs.
- 2- Tout membre du corps enseignant serait, de même, tenu de signaler au maire les élèves manquant l'école.
- 3- Un projet de réforme de la loi de 1990 sur les hospitalisation sous contraintes (HDT et HO) est inclus dans ce texte ! Au-delà de sa présence inadmissible dans un texte sur la délinquance, l'USP se réserve évidemment de faire une critique de fond du contenu des propositions.
- 4- Enfin « il crée un fichier national nominatif des hospitalisations psychiatriques ». Ceci, qui concerne plus de 500 000 personnes par an en France, n'a comme précédent, à notre connaissance, que l'Allemagne nazie. On sait ce qu'il y est advenu des malades mentaux !

Ce projet de loi doit être annulé.

**Pour cela, participez à la grève et aux manifestations, le 14 décembre,
à Chambéry à 17h, devant la préfecture (rassemblement devant les escaliers)**